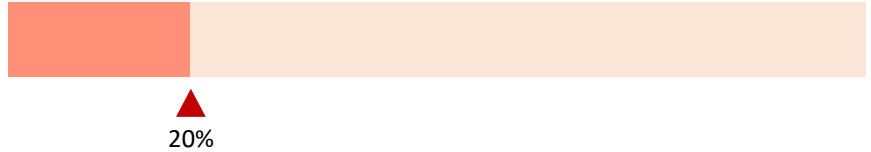


46

Mener une réflexion pour étendre l'offre de formations culturelles à l'Université de Luxembourg



STATUT

Recommandation en cours

Version 3

Travaux réalisés

- Voir la recommandation KEP no 54
- La convention entre le ministère de la Culture et l'Université du Luxembourg est arrivé à terme au 31 décembre 2023.
- Une Convention entre le ministère de la Culture et l'Université a été signée pour terminer deux projets de recherche dans le domaine du patrimoine musical, qui viendra à échéance en décembre 2023.
- Depuis l'année académique 2021/2022 : Nouveau programme bachelor en enseignement musical à l'Université du Luxembourg, en collaboration avec les trois conservatoires du pays

Travaux en cours

- Réflexions avec les Instituts culturels sur des projets de recherche futurs afin de renforcer les collaborations avec l'Université, plutôt que se concentrer sur d'éventuelles formations
- Réflexions sur l'instauration d'une formation post-secondaire (BTS) des sciences de l'information

Travaux prévus

- Soutenir les collaborations entre l'Université et les Instituts culturels
- À échéance réaliste, le ministère de la Culture envisage de soutenir des projets de recherches entre l'Université et les Instituts culturels afin de créer une base solide d'expérience et de connaissances avant de prévoir, à long terme, des formations culturelles plus importantes à l'Université du Luxembourg

Communications officielles

- [04.05.2021 : Conférence de presse pour la présentation officielle du bachelor en enseignement musical à l'Université du Luxembourg](#)

Contact

- Nadine Erpelding
(+352) 247 86608
nadine.erpelding@mc.etat.lu
- Catherine Decker
(+352) 247 76620
catherine.decker@mc.etat.lu

Mise en ligne

- Première version : 26.10.2020
- Dernière modification : 31.01.2024